

# Procès verbal de l'assemblée générale de l'ANTES, le 8 mars 07 au CPM

## Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue par la présidente
2. Adoption du PV de l'AG du 20.02.05
3. Rapports des délégués
  - a. Commission des établissements spécialisés
  - b. Collectif de l'Etat
  - c. CPPC
  - d. Commission formation professionnelle domaine santé-social
  - e. Commission description et évaluation des fonctions + grille salariale
  - f. Commission plénière
4. Rapport du comité par sa présidente
5. Rapport de la caissière
6. Adoption du budget 07
7. Nomination du comité
8. Organisation des comités ANTES
9. Nouvelle CCT
10. Divers

Présents : 24 personnes

Secrétaire : Didier Chevroulet

2. Le PV de l'AG du 20 février 05 est accepté
3. Rapports des délégués (cf rapports écrits par les délégués)
  - a. **Commission des établissements spécialisés** : pas de commentaire au rapport écrit
  - b. **Collectif de l'Etat** : pas de commentaire ...
  - c. **CPPC** : pas de commentaire ...
  - d. **Commission formation professionnelle domaine santé-social** :  
Proposition a été faite d'établir un lien avec le canton de Vaud qui a déjà mené des réflexions par rapport au CFC d'assistant socio-éducatif.  
Si une hiérarchisation n'a pas été nommée, les personnes formées HES sont considérées comme personne ressource.

Quelques questions se posent quand à l'âge minimum pour ces formations. Il n'y a pas actuellement de critères d'entrée clair, il appartient aux directions d'engager les meilleurs... il n'y a pas de cahier des charges précis. Bien que, dès le début, très sceptique par rapport à cette formation, l'ANTES doit faire avec, aujourd'hui, cette formation existe. Les craintes que cette formation « au rabais » ont été relayées à qui de droit. Il faut néanmoins admettre que certains secteurs qui peinent à trouver des professionnels formés sont satisfaits de l'arrivée des ces nouveau ASE.

Pour l'instant les institutions ont intérêt à engager des professionnels spécialisés en raison de la reconnaissance salariale de l'Etat, mais cela durera-t-il ? Remarque : la crédibilité des institutions est engagée quant au personnel qu'elles engagent, ...

- e. **Commission description et évaluation des fonctions + grille salariale :**  
dans la nouvelle grille salariale, les personnes qui se trouvent actuellement au maximum auront de nouvelles perspectives au lieu de stagner comme c'est le cas actuellement pour quasiment 60 pourcent du personnel.
- f. **Commission plénière :** pas de commentaire ...

#### 4. **Rapport du comité par sa présidente :**

- a. Françoise Jaquet constate l'arrivée de deux nouvelles recrues au sein du comité et le départ de la caissière. Un grand merci à Nuria pour son travail à la bonne tenue de notre comptabilité ! Le bouquet apporté par la présidente, à Nuria et à la nouvelle caissière, Anne-Marie Soller, brille par son ... oubli. Cela a été réparé sitôt après !
- b. Après avoir remplacé Valérie Steudler pendant deux ans, notre caissière Nuria Lang quitte sa fonction. Dans le but de décharger les membres du comité déjà très occupés à d'autres tâches, le comité propose que notre secrétaire puisse être défrayée pour s'occuper également de notre comptabilité. Nos moyens financiers le permettant, l'assemblée accepte la proposition, **Anne-Marie Soller tiendra donc également la comptabilité de l'ANTES.**

- 5. **Rapport de la caissière :** pas de commentaire au rapport écrit. Les vérificateurs de comptes attestent de la bonne tenue des comptes et proposent que l'assemblée donne décharge à la caissière ; ce qui est accepté à l'unanimité. **Les comptes 2006 sont acceptés** et décharge est donnée à la caissière.

#### 6. **Adoption des comptes et du budget 07**

De petites modifications au budget annoncé ont été présentées.

- point 5, il s'agit d'augmenter le salaire horaire de notre secrétaire qui n'avait pas été ajusté depuis plus de 10 ans, ... et d'autre part de tenir compte de la charge supplémentaire de la tenue de la comptabilité par cette même personne. Le salaire horaire de notre secrétaire-caissière sera donc porté à 25.- / h.
- point 7, les frais de comités sont particulièrement élevés, mais c'est lié au fait qu'une partie des dépenses 2005 y ont figurés en raison de l'arrivée tardive de tickets de remboursement,
- point 8, l'abonnement internet de la secrétaire sera payé à raison d'env. 10 fr. par mois,
- point 14, augmentation du poste recours juridiques,

- point 18, la rétrocession CPPC ramènera 16'000 frs à l'ANTES et non les 3'000 frs. mis au budget (estimation volontairement basse faute de chiffre précis),
- point 19, nouveau poste : rétrocession CPPC annuelle pour frs 6'000.

Remarques :

- a. l'assemblée mandate le comité pour créer un site internet de l'ANTES. Un budget de frs. 4'000 est alloué au comité pour avancer dans cette démarche.
- b. Sur le PV de l'année passé il était prévu d'organiser des actions pour les membres de l'ANTES. Une réflexion a été menée et un projet de journée de formation a été projeté, mais sans aboutissement en raison de l'agenda surchargé des organisateurs. L'idée n'est pas abandonnée et l'assemblée y est très favorable. Une équipe de deux personnes (Kedija G. et Paula B.) est mandatée pour poursuivre ses investigations et proposer une action au comité.

L'assemblée approuve les comptes et le budget.

7. **Nomination du comité** : A l'exception de la caissière démissionnaire les membres sont reconduits dans leurs fonctions + arrivée de Jean Poget (ex ARMaSP).

Les vérificateurs de comptes seront Valérie Spigelo et Renaud Probst. Suppléant Yves Julliard.

#### 8. **Organisation des comités ANTES...**

Vu la difficulté horaire pour les MSP de venir au comité, Jean Poget représentera les MSP à notre comité. Les MSP s'arrangeront entre eux pour organiser des rencontres de travail.

#### 9. **Nouvelle CCT / actualité 2007**

- Réunion de niveau 1 avec le conseil d'Etat, les annexes travaillées ont été remises au Conseil d'Etat pour analyse avec le service juridique. Ont été mis en attente, la question des piquets et l'annualisation des horaires pour être retravaillé. Par ex. comment sont pris en compte lors de maladie les jours non travaillés (on ne parle pas de jours de vacances mais des jours de récupérations pour des heures effectuées).
- Le 3 mai une réunion a été agendée entre les membres de la commission d'évaluation des fonctions et grille salariale, l'Etat et les présidents des associations. Remarque de nos délégués, c'est un travail extrêmement complexe qui est régulièrement ajusté. On approche, mais ce ne sera pas pour le début 2007 comme prévu initialement. Pour rappel concernant la possibilité de recours, une commission a été nommée et sera activée au moment où les professionnels recevront leur description de fonction.

#### 10. **Divers**

- Remerciement à notre présidente pour son investissement.
- Séance levée à 22 h. 15 !
- Dates des prochaines séances de comité : 2 avril, 7 mai, 4 juin et 2 juillet (à confirmer)  
Les comités ont lieu de 9 à 11h. au CPM ; ils sont ouverts aux membres qui le souhaitent !